

PROCES VERBAL GENERAL - 2ème constat d'abandon

Nous, François LUCENA, Adjoint au Maire délégué par arrêté en date du 26 Mai 2021, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés conformément aux dispositions des articles L 2223-17, L 2223-4 et R 2223-13 à R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de notre 2ème annonce en date du 06 Février 2025, pour les concessions dont la résidence des descendants n'est pas connue, accompagné de Sébastien BONGEOT, Policier municipal, nous nous sommes transportés au cimetière communal, à l'effet de constater l'état dans lequel se trouve les concessions ci-après désignées. Nous avons fait les constatations suivantes :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire à l'origine	Cimetière	C	T	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession	Constatations de l'état des dites concessions
0121	CROS / GUILHOU	CROS Raphael	Cimetière du Padouvenc	A	82	16/10/1908	GUILHOU Albert en 1964, CROS Alice . CROS Marthe , CROS Henri , CROS Albert , CROS Paulé , CROS Raphael , CROS Marguerite	la porte est descellée et menacée de tomber sur l'allée. Une plaque de noms des défunts est à remettre en place, présence de mousse, monument détérioré et noirci.
0010	BARRAU	BARRAU Emile	Cimetière du Padouvenc	B	16	16/06/1866	INCONNU	Du lierre présent sur l'ensemble du monument ainsi que sur les concessions adjacentes. Monument afféché sur la droite et dégradé sur l'arrière.
0070	BARRAU / SARRAT / CANNAC	BARRAU Emile	Cimetière du Padouvenc	B	16CO M	24/07/1894	BARRAU Isaac (a Confirmer) , BARRAU née SARRAT Julie en 1877, BARRAU Marie Louise en 1964, BARRAU Raoul en 1940, CANNAC Marguerite en 1936, CANNAC Emile en 1895, CANNAC Isabelle en 1937	Du lierre présent sur l'ensemble du monument ainsi que sur les concessions adjacentes. Monument afféché sur la droite et dégradé sur l'arrière.

De ces constatations dont il résulte que lesdites concessions continuent à se trouver à l'état d'abandon, aucun acte d'entretien n'ayant été effectué depuis le 1er constat d'abandon qui a fait l'objet des formalités de publicité prévues par la Loi, nous avons dressé le présent procès-verbal.

Revel, le 06/03/2025

Sébastien BONGEOT
Policier municipal

François LUCENA
Adjoint au Maire



Hôtel de ville - 20 rue Jean Moulin - 31250 Revel
+33 (0)5 62 18 71 40 - mairie@mairie-revel.fr

